

ront moins d'impôts. Ceux qui bénéficient d'une seule exemption et du seul revenu de leur emploi sans dépasser \$8,000, paieront moins d'impôts qu'à présent; au-dessus de cette tranche, l'augmentation d'impôt ne dépassera pas \$78 par an. Tous les contribuables âgés de 65 ans et plus pourront se prévaloir d'une exemption spéciale de \$650. Le supplément de revenu garanti sera exonéré d'impôt. Les frais de déménagement seront déductibles par les contribuables qui changent d'emplois. Les frais de séjour payés par l'employeur à des travailleurs affectés loin de leur domicile, seront pour la plupart exonérés.

En outre, le plafond des déductions pour les dons de charité a été porté de 10 à 20 p. 100 du revenu. La déduction forfaitaire relative aux dépenses médicales et aux dons de charité est maintenue à \$100. Et la liste est longue, monsieur l'Orateur. Le parrain de cet amendement ne propose sûrement pas qu'on surseoie à de telles mesures qui avantageront un large secteur de la population canadienne. Le projet de loi n'est pas parfait. Le ministre des Finances a déjà déclaré que des changements étaient inévitables et il a cité des domaines où ils interviendraient. Les députés peuvent certainement faire preuve de plus de courage, après dix ans de discussion et de dialogue, en ne prenant pas au sérieux la proposition dont nous sommes maintenant saisis.

Nous sommes nombreux à nous être opposés à certaines propositions du Livre blanc; j'en ai moi-même rejeté plusieurs. Bon nombre des difficultés ont disparu par suite des amendements qu'on a adoptés.

Espérons que la réforme fiscale ne se limitera pas au palier fédéral. En ma qualité d'ancien membre d'une assemblée législative provinciale, je puis assurer aux députés que des changements urgents se font sentir à d'autres niveaux. Après tout, c'est le peuple qui paie les impôts et nous essayons de répartir les fonds aussi équitablement que possible. Espérons donc que d'autres réformes suivront à d'autres niveaux.

• (9.20 p.m.)

Un groupe de la société qu'aide le bill actuel, du moins en partie, est celui des citoyens âgés. Ils sont les premiers à être les victimes tragiques de l'augmentation du coût de la vie et des impôts. Je n'ai jamais vu personne réussir à défendre le système actuel de financement de l'éducation. Les citoyens âgés qui ont gagné leur vie à l'époque où on achetait un dollar de marchandise avec un dollar, les gens âgés qui ont élevé et éduqué leur famille doivent maintenant payer un impôt scolaire totalement déraisonnable s'ils veulent rester propriétaires de leur petite maison. Cette règle vaut dans presque dans toutes les provinces du pays.

Une voix: Mais pas en Ontario.

M. Perrault: Nous pouvons au moins exprimer l'espoir que nous devrions tendre vers un régime fiscal plus équitable au plan fédéral. Espérons également qu'aux niveaux provincial et municipal il y aura une répartition plus juste de certains des fardeaux, tout particulièrement dans le domaine des coûts du bien-être social et de l'éducation. Nous devrions tendre vers le meilleur régime fiscal et un régime équitable, un régime d'imposition qui, espérons-le, deviendra un modèle pour le reste du monde.

[Français]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président, je suis heureux de prendre la parole sur la motion présentée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

Durant tout le débat sur le bill C-259, nous, créditistes, n'avons pas dit grand-chose, quoique nous eussions beaucoup à dire. Nous avons constaté qu'il ne semblait pas

[M. Perrault.]

servir à grand-chose de proposer des amendements, de critiquer le bill. Nous savions qu'il était inutile d'essayer de faire adopter des amendements, car le gouvernement a la majorité et avait décidé d'aller de l'avant envers et contre n'importe quelle bonne suggestion.

Alors, le gouvernement a présenté le bill C-259, bill extrêmement complexe. Je dirai tout de suite que cette réforme fiscale est loin d'être une réforme, mais qu'elle entraînera probablement un désordre économique comme nous n'en avons jamais connu.

Notre système économique n'est presque pas civilisé présentement, et l'application du bill C-259 le rendra encore de plus en plus féroce, car les citoyens seront de plus en plus dépossédés.

M. Joseph-Philippe Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur suppléant (M. Honey): A l'ordre. L'honorable député de Saint-Boniface invoque le Règlement.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

J'aimerais demander à l'honorable député de Compton, étant donné ce qu'il vient de dire, s'il serait prêt à faire des suggestions. Il vient de nous dire qu'elles ne seront pas considérées. J'aimerais lui suggérer qu'il en fasse, et nous pourrions les considérer.

[Traduction]

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, le Règlement n'est pas en cause. Le député interrompt le débat et cela devrait être interdit. Que le député se rassoie. Nous sommes habitués à ses interruptions.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre.

M. McGrath: Assieds-toi, Joe.

M. l'Orateur suppléant: Le député de Saint-Boniface (M. Guay) a le droit d'invoquer le Règlement et il incombe à la présidence de décider s'il est en cause ou non. Le député de Compton (M. Latulippe) a la parole.

L'hon. M. Ricard: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Pourriez-vous décider si le rappel au Règlement du député était fondé ou non?

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. J'ai indiqué qu'à mon avis ce rappel au Règlement n'était pas motivé. J'ai également dit que s'il était, je l'indiquerais. J'ai estimé qu'il ne l'était pas et j'ai donné la parole au député de Compton.

M. McGrath: Il ne sait qu'interrompre.

[Français]

M. Latulippe: Monsieur le président, je sais que je n'ai pas l'heur de plaire à bon nombre de députés ministériels, mais je prends mes responsabilités, et je dis ce que je crois être juste. C'est dans cette optique que je prononcerai tout mon discours.

Je disais tout à l'heure que le présent régime est encore plus sombre que celui du passé. Les taxes et les impôts déposséderont les citoyens, et le nombre d'assistés sociaux se multipliera. Les payeurs de taxes «ont leur voyage»; ils seront de plus en plus écrasés et dépossédés, et l'écart entre les riches et les pauvres s'accroîtra davantage.

Nous sommes absolument opposés à cette attitude, et nous tenons à réaffirmer qu'une révision fiscale durable consiste à restreindre le fardeau fiscal dans son ensemble. Le plus grand problème qui se pose actuellement est le